

Compte-rendu du Conseil de quartier Val-de-Grâce

Jeudi 9 février 2023, 18h à 19h30

Mairie du 5^e arrondissement, 21 Place du Panthéon

Salle Pierrotet

En présence de :

Mme la Maire du 5^e, Florence Berthout

Edouard Civel, 1^{er} Adjoint à la Maire

Benjamin Isare, 3^{ème} Adjoint à la Maire

Anne Biraben, Conseillère de Paris

Marie Christine Lemardeley, Conseillère de Paris

Philippe Bouchet, Conseiller d'arrondissement

Marine Rosset, Conseillère d'arrondissement

Ordre du jour

18h00 : Présentation du projet d'aménagement de la rue Érasme et plan de circulation des rues

Lhomond, Ulm, Claude Bernard et Arbalète

- Camille COUTARD, Cheffe de la subdivision du 5^e, Section Territoriale de Voirie Sud

18h20 : Présentation du plan vélo rue Saint-Jacques

- Hervé LAURENT, Direction de la Voirie et des Déplacements

18h45 : Présentation des travaux de l'École Normale Supérieure, 24 rue Lhomond

- Myriam Fadel, Directrice Générale des services, ENS

- Vincent COPPIN, Directeur du patrimoine immobilier de l'ENS

- Jérôme MASCLAUX, Directeur Général de l'EPAURIF

- Manon PIQUET, Architecte, Chef de projet

- Jean Marc BERROIR, Directeur du département de Physique

- Pascale GROSSIN, Chargée d'opération, EPAURIF

19h10 : Questions diverses

Florence Berthout, Maire du 5^e arrondissement ouvre la séance à 18h, accueille le public, remercie de leur présence les différents intervenants et rappelle l'ordre du jour.

- Présentation du projet d'aménagement de la rue Érasme et plan de circulation des rues Lhomond, Ulm, Claude Bernard et Arbalète

Camille COUTARD explique que l'aménagement de la rue Érasme survient à la suite de l'intervention d'ENEDIS sur un transformateur situé en sous-sol. Elle indique que la présence de réseaux sous terrains empêche la plantation d'arbres. Les grilles métalliques seront remplacées par du bois. Les ancrages vélos resteront présents.

Florence BERTHOUT précise que l'objectif est de créer à moyen terme une « rue aux écoles » profitable aux élèves de l'école Brossolette, de l'ENS et de l'ENSAD qui pourront y organiser des animations ; l'installation de la barrière est prévue pour cet été.

Marie-Christine LEMARDELEY ajoute que cette rue sera profitable aussi à l'ESPCI dont l'entrée sera située place Alfred Kastler. Elle indique que ces travaux s'inscrivent également dans un projet parisien plus vaste consistant à créer des « rues aux universités ».

Florence BERTHOUT fait remarquer qu'il y aura un vrai besoin d'ancrages vélos dans le quartier bien que plusieurs centaines d'arceaux ont été ajoutés depuis trois ans. Néanmoins le nombre risque de rester insuffisant avec l'arrivée de 2000 étudiants supplémentaires à l'Agro ParisTech.

Par rapport au plan de circulation *Edouard Civel* souligne qu'une réunion a été organisée avec certains riverains de la rue Lhomond et il a été décidé d'inverser le sens de circulation d'un tronçon de la rue Rataud. Cette inversion sera mise en application vers le printemps.

Laurent AUDOUIN propose de créer une zone « 20 » ou semi-piétonne dans cette rue et réaliser une mise à plat.

- Présentation du plan vélo rue Saint-Jacques :

Florence BERTHOUT rappelle les trois principales demandes qui ont été effectuées auprès de la Ville : plus de plantations et de végétations, des trottoirs plus larges aménagés de pavés sciés et la conservation des ancrages vélos devant le musée océanographique.

Hervé LAURENT explique que le plan vélo touche un axe majeur nord-sud allant de la Porte d'Orléans jusqu'aux quais de Seine, il sera partagé entre le boulevard Saint-Michel et la rue Saint-Jacques. Dans le périmètre du quartier du Val-de-Grâce, il consiste à créer une vélorue dont les pistes cyclables seront bidirectionnelles. Des secteurs ont déjà été aménagés et des arbres ont été plantés. Il y aura moins de places de stationnement général mais davantage de places pour les GIG/GIC, pour les deux roues motorisées et pour les livraisons, et une centaine d'ancrages vélos supplémentaires. Au niveau du 322, rue Saint-Jacques il y aura une placette végétalisée aménagée de pavés enherbés et une fontaine wallace. Cependant une intervention qui doit être réalisée par le CPCU au mois d'août entrainera un retard sur le planning des travaux à cet endroit.

Hervé LAURENT ajoute que des travaux du plan vélo ont commencé sur le boulevard Saint-Michel au niveau du Port Royal où seront créés des quais bus et une piste cyclable bidirectionnelle côté ouest.

Par rapport au calendrier il ne reste plus que les phases 3 et 4 des travaux de la rue Saint-Jacques avec un petit retard sur le tronçon entre les rues Ursulines et Feuillantines dû à un problème de parkings souterrains.

Edouard CIVEL intervient pour préciser qu'il y a eu une réunion à ce sujet avec les riverains de ces deux rues.

Florence BERTHOUT demande que le plan vélo puisse consacrer un budget pour la réfection de la chaussée au niveau de la rue Gay Lussac.

Hervé LAURENT trouve que cette réfection pourrait être incluse dans le projet d'aménagement de la rue Gay-Lussac, qui interviendra avant les JO.

Edouard CIVEL ajoute que des linéaires d'arbres seront installés entre les rues Gay-Lussac et Claude Bernard. Il propose de refaire le tapis, qui est très abîmé à certains endroits et émet des vibrations en cas de passages de bus.

- Présentation des travaux de l'École Normale Supérieure, 24 rue Lhomond

Myriam FADEL indique que ce projet de rénovation a comme objectif de mettre l'ENS au niveau de la concurrence mondiale car il s'agit d'une école d'excellence, tant pour son enseignement que pour sa recherche.

Jean-Marc BERROIR confirme que le bâtiment du département de physique a un vrai besoin de rénovation pour pouvoir maintenir l'attractivité des étudiants et des chercheurs et rivaliser sur le plan international.

Manon PIQUET rappelle que l'ENS accueille plusieurs structures sur le site Lhomond (l'ENSAD, une partie de l'Institut Curie, le Centre Culturel Irlandais, la Congrégation du Saint-Esprit) ainsi que quelques habitations. Elle précise que l'intervention se concentrera sur le bâtiment Grand Hall avec comme objectifs majeurs : maintenir l'attractivité, moderniser le site, répondre à un besoin d'espace, simplifier la logistique, préserver le patrimoine et renforcer la biodiversité en ville en préservant le jardin « classé ». Elle précise que le projet facilitera l'accès au PMR et favorise le mode de déplacement doux avec la création d'un local-vélo sécurisé et agrandi. Il facilitera également le déchargement très fréquent de matériaux d'équipements scientifiques, puisqu'il sera intégré à l'intérieur et non plus sur la voirie.

Pascale GROSSIN indique que des ponts roulants, prévus au niveau du magasin, faciliteront le déchargement. Certains matériaux, notamment de grands éléments, devront quant à eux obligatoirement être déchargés à l'aide du palan, situé à l'intérieur du bâtiment.

Benjamin ISARE souligne l'importance de bien prévenir les opérateurs que les livraisons s'effectueront en intérieur pour éviter toutes sortes de stationnement sauvage dans la rue.

Jérôme MASCLAUX précise qu'il s'agit de matériaux et fournisseurs très spécialisés, non comparables aux livraisons standards. Ils devront toutefois être sensibilisés à ce nouveau mode de fonctionnement.

Sur le calendrier *Manon PIQUET* indique que les travaux des phases 0 et 1 débuteront en avril/mai 2023 durant lesquelles la base-vie sera située à l'intérieur du bâtiment afin de limiter un maximum les impacts du chantier sur les voiries. Cependant à partir de mai 2024 jusqu'à la fin des travaux en avril 2026 il est envisagé d'installer la base-vie sur la voirie si d'autres solutions qui sont en cours d'études n'aboutissent pas.

Florence BERTHOUT soulève la question du passage des poids lourds et cherche à savoir s'il y a eu un travail de synchronisation avec les autres chantiers avoisinants.

Manon PIQUET précise qu'il y aura 10 à 15 passages de poids lourds par jour et présente le plan de cheminement des camions qui a été établi suite à une réunion de coordination avec les différents intervenants des chantiers du quartier.

Un riverain demande si les différents utilisateurs du site ont participé à l'élaboration de ce projet.

Jean-Marc BERROIR confirme qu'il y a eu des commissions réunissant chercheurs et personnels techniques pour identifier les besoins.

Anne BIRABEN souhaite connaître la surface gagnée, la surélévation et la destination de ce bâtiment.

Manon PIQUET précise que le projet viendra doublée la surface existante avec une surélévation de trois niveaux qui respectera la réglementation du PLU. Il renfermera un espace logistique, un espace pour les étudiants, un laboratoire, un espace de conférences, des bureaux et des salles de réunions mais pas de logements.

La séance est levée à 20h15.